ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation de logement a caractere social

Question écrite n° 3102

Texte de la question

M. Michel Meylan s'inquiete aupres de M. le ministre du logement des rumeurs faisant etat d'une eventuelle suppression de l'allocation de logement a caractere social (ALS), qui beneficie a plus de 300 000 jeunes, etudiants pour la plupart. Meme s'il semble necessaire de modifier les conditions d'attribution de cette aide, il apparait qu'une amputation aussi brutale d'une partie du revenu d'un grand nombre d'etudiants aurait des consequences nefastes sur leur vie quotidienne et l'organisation de leurs etudes. En consequence de quoi, il lui demande quels sont les intentions du Gouvernement en la matiere.

Texte de la réponse

Les credits necessaires au paiement des aides personnelles versees aux etudiants sont prevus dans le projet de loi de finances pour 1994. Devant l'insuffisance de credits inscrits en 1993, le Gouvernement a du augmenter le chapitre des aides personnelles de 3,2 milliards de francs au collectif de printemps. Un nouvel effort sera demande au Parlement lors du vote du collectif de fin d'annee.

Données clés

Auteur : M. Meylan Michel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3102
Rubrique : Logement : aides et prets
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1798
Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4655